

No. 283

---

**UNITED STATES OF AMERICA  
and  
NICARAGUA**

**Exehange of notes constituting an agreement relating to  
the establishment and operation of an agricultural  
experiment station in Nicaragua. Washington, 12 and  
27 October 1942**

*Official text: English.*

*Filed and recorded at the request of the United States of America on 21 August 1951.*

---

**ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE  
et  
NICARAGUA**

**Éehange de notes constituant un aceord relatif à la création  
et au fonctionneiment d'une station expérimentale  
agricole au Nicaragua. Washington, 12 et 27 octobrc 1942**

*Texte officiel anglais.*

*Classé et inscrit au réperatoire à la demande des États-Unis d'Amérique le 21 août 1951.*

No. 283. EXCHANGE OF NOTES CONSTITUTING AN AGREEMENT<sup>1</sup> BETWEEN THE UNITED STATES OF AMERICA AND NICARAGUA RELATING TO THE ESTABLISHMENT AND OPERATION OF AN AGRICULTURAL EXPERIMENT STATION IN NICARAGUA. WASHINGTON, 12 AND 27 OCTOBER 1942

---

I

*The Acting Secretary of State to the Nicaraguan Minister*

DEPARTMENT OF STATE  
WASHINGTON

October 12, 1942

Sir :

I have the honor to refer to a Memorandum of Understanding concerning the establishment and operation of an agricultural experiment station in Nicaragua, signed at México, D. F., México, July 15, 1942, by the Honorable Claude R. Wickard, Secretary of Agriculture of the United States of America, and His Excellency José M. Zelaya C., Minister of Agriculture and Labor of the Republic of Nicaragua, which provides as follows :

In conformity with the desire of the Government of Nicaragua that the Government of the United States of America cooperate in the establishment and operation of an agricultural experiment station in Nicaragua for the purpose of promoting the production of basic and strategic tropical products, the Government of the United States of America through the United States Department of Agriculture and the Government of Nicaragua, have reached the following understanding :

1. The general functions of the station shall include : (a) agronomic production investigations necessary to permanent agriculture over the whole of eastern Nicaragua with complementary products, particularly rubber, as the cash crops; (b) establishment of approved agricultural practices by agricultural extension work as liaison between the station and the private farms; (c) the propagation of planting material for distribution to farmers; (d) cooperation with other agricultural institutions of the Western

---

<sup>1</sup> Came into force on 27 October 1942, by the exchange of the said notes, and according to their terms, became operative retroactively as of 15 July 1942.

## TRADUCTION — TRANSLATION

Nº 283. ÉCHANGE DE NOTES CONSTITUANT UN ACCORD<sup>1</sup> ENTRE LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE ET LE NICARAGUA RELATIF A LA CRÉATION ET AU FONCTIONNEMENT D'UNE STATION EXPÉIMENTALE AGRICOLE AU NICARAGUA. WASHINGTON, 12 ET 27 OCTOBRE 1942

## I

*Le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique par intérim  
au Ministre du Nicaragua à Washington*

DÉPARTEMENT D'ÉTAT  
WASHINGTON

Le 12 octobre 1942

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de me référer au Mémorandum d'accord relatif à la création et au fonctionnement d'une station expérimentale agricole au Nicaragua, qui a été signé le 15 juillet 1942 à Mexico (D. F., Mexique), par l'Honorable Claude R. Wickard, Secrétaire à l'agriculture des États-Unis d'Amérique et par Son Excellence José M. Zelaya C., Ministre de l'agriculture et du travail de la République du Nicaragua, et qui dispose ce qui suit :

Conformément au désir du Gouvernement du Nicaragua, qui souhaite que le Gouvernement des États-Unis d'Amérique coopère avec lui pour créer une station expérimentale agricole au Nicaragua et pour en assurer le fonctionnement à l'effet de développer la production de denrées tropicales de base et d'intérêt stratégique, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, représenté par le Département de l'agriculture des États-Unis, et le Gouvernement du Nicaragua sont convenus des dispositions ci-après :

1. Les attributions générales de la station seront notamment les suivantes:
  - a) procéder, en matière de production, aux recherches agronomiques nécessaires pour établir dans toute la partie orientale du Nicaragua, un système permanent de cultures dans lequel les récoltes marchandes consisteront en produits complémentaires, en particulier le caoutchouc;
  - b) répandre des méthodes agricoles éprouvées, au moyen d'une action de vulgarisation agricole permettant à la station d'atteindre individuellement

<sup>1</sup> Entré en vigueur le 27 octobre 1942, par l'échange desdites notes, et entré en application avec effet rétroactif au 15 juillet 1942, conformément à leurs dispositions.

Hemisphere in the promotion of tropical agriculture through consultation and the exchange of propagating material, scientific information, and personnel; (e) cooperation with public health, colonization, and agricultural rehabilitation agencies of the United States of America, Nicaragua, and the Western Hemisphere in the development of agriculture in Nicaragua; (f) consideration being given to the possibility that the Government of the United States of America will plant several thousand hectares of Hevea rubber in the Atlantic coast area of Nicaragua, the station will give full technical assistance to such a planting program.

2. The Government of Nicaragua will make available all land necessary to conduct investigations and demonstration work designed to promote the profitable production of export crops, such as rubber, fibers, insecticides, medicinals, vegetable oils, et cetera, and increase the income and foreign trade of the people of Nicaragua. Such land shall be selected by the director of the station in cooperation with the appropriate governmental agency of Nicaragua, and the Government of Nicaragua shall permit the continued use of the land by the experiment station free of charge. The land shall include a minimum of 500 hectares in the vicinity of Recreo, between the Mico River and the Managua-Rama highway, and at least three other parcels with a minimum of 50 hectares each which shall be representative of various natural land divisions.

3. The Government of Nicaragua also agrees to construct : (a) residences, complete with furnishings, for the North American and Nicaraguan members of the staff, except stoves and refrigerators not manufactured in Nicaragua; (b) a laboratory, office and library building for technical work; (c) a four-bed hospital; and (d) service buildings, including repair shops, one or more buildings for the storage of equipment and plant material, and such buildings as may be needed for studies in livestock production and the housing of pilot plants for processing agricultural production for shipment.

4. The Nicaraguan Government shall provide: (a) complete furnishings, services, and equipment, except scientific equipment and apparatus not produced or manufactured in Nicaragua, for the laboratory, office, and library building; (b) an adequate and pure water supply; (c) an electric plant to satisfy the lighting and power needs of the station; (d) recreational facilities such as tennis courts, swimming pools, et cetera; (e) a graduate

les exploitations agricoles; *c)* produire des semences et des plants en vue de leur distribution aux agriculteurs; *d)* collaborer avec d'autres instituts agricoles de l'hémisphère occidental pour le développement de l'agriculture tropicale, en procédant à des consultations ainsi qu'à des échanges de semences et de plants, de renseignements scientifiques et de personnel; *e)* collaborer avec les institutions de santé publique, de colonisation et de relèvement agricole des États-Unis d'Amérique, du Nicaragua et de l'hémisphère occidental pour le développement de l'agriculture au Nicaragua; *f)* au cas où le Gouvernement des États-Unis d'Amérique entreprendrait au Nicaragua, dans la région côtière de l'Atlantique, un programme de plantation de plusieurs milliers d'hectares en hévéa, fournir pour la réalisation de ce programme toute l'assistance technique nécessaire.

2. Le Gouvernement du Nicaragua mettra à la disposition de la station tous les terrains nécessaires pour procéder aux travaux de recherche et de démonstration visant à introduire et à développer la production rémunératrice de produits agricoles d'exportation tels que le caoutchouc, les fibres, les insecticides, les produits médicinaux, les huiles végétales, etc., et à augmenter le revenu national du Nicaragua ainsi que le volume de son commerce extérieur. Lesdits terrains seront choisis par le directeur de la station en liaison avec le service gouvernemental compétent du Nicaragua, et le Gouvernement du Nicaragua autorisera la station expérimentale à occuper lesdits terrains pour une longue durée à titre gratuit. Lesdits terrains comprendront une pièce de terre d'une surface minimum de 500 hectares dans le voisinage de Recreo, entre la rivière Mico et la grande route Managua-Rama, et au moins trois autres pièces de terre, d'une surface minimum de 50 hectares chacune, représentatives des diverses catégories naturelles du sol.

3. Le Gouvernement du Nicaragua s'engage en outre à construire : *a)* des logements pour les membres américains et nicaraguayens du personnel, complètement installés et meublés, sauf en ce qui concerne les fourneaux et les réfrigérateurs qui ne sont pas fabriqués au Nicaragua; *b)* un bâtiment pour le laboratoire, les bureaux et la bibliothèque nécessaires pour les travaux techniques; *c)* un hôpital de quatre lits; *d)* des bâtiments de service, notamment des ateliers de réparation, un ou plusieurs bâtiments pour l'entreposage du matériel et des semences et plants, et les bâtiments nécessaires pour procéder à des études sur l'élevage et pour loger des installations modèles en vue du traitement des produits agricoles destinés à l'expédition.

4. Le Gouvernement du Nicaragua s'engage à fournir : *a)* la totalité du mobilier et des installations, des services et du matériel nécessaires pour le bâtiment du laboratoire, des bureaux et de la bibliothèque, à l'exclusion du matériel scientifique et des appareils de laboratoire qui ne sont ni produits ni fabriqués au Nicaragua; *b)* un approvisionnement suffisant en eau pure; *c)* un groupe électrogène répondant aux besoins de la

medical doctor and surgeon; (f) agricultural publications, necessary to the proper functioning of the station, including reference books, and all journals and bulletins published outside of the United States, as well as the binding of journals; and (g) the funds necessary for the preparation, printing and distribution of four types of publications to be issued by the station, as follows :

- (1) A popular Spanish periodical written for the farm family and containing articles by the staff and other qualified persons on such subjects as health, hygiene, community organization, information on the Atlantic region, aims of the experiment station, treatment of agricultural practices and methodology,
  - (2) farm circulars written in Spanish and issued as required, dealing with specific farm practices or products,
  - (3) technical bulletins in English or Spanish dealing with the results of specific scientific investigation at the station, and
  - (4) an annual report in Spanish, covering the work of the station performed during the year, and the status of agriculture in the region;
- (h) the services of at least one Nicaraguan scientist to cooperate with each scientist detailed to the station by the United States Department of Agriculture, and the services of technologists qualified in the fields of land-surveying, topography, drainage, drafting, minor construction, chemical analysis, and library management; (i) stenographers, clerks, mechanics, machinists, field plot and laboratory assistants, and such unskilled labor as may be necessary to conduct the work of the experiment station; (j) the transportation expenses incurred by Nicaraguan and United States members of the station staff for travel on station business within Nicaragua.

5. The Government of Nicaragua will provide : (a) entry free of customs duties for (1) supplies and equipment for the station, and (2) supplies, clothes, foodstuffs, and personal belongings of the North American members of the station staff whose salaries are paid by the Government of the United States; (b) exemption from all taxes based upon salaries for those North American members of the station staff whose salaries are paid by the Government of the United States; and (c) when

station en lumière et en énergie; *d)* des installations de jeux et de sports telles que courts de tennis, piscine, etc.; *e)* les services d'un docteur en médecine et d'un chirurgien diplômé; *f)* les publications agricoles nécessaires au fonctionnement normal de la station, notamment les ouvrages de référence, et les revues et périodiques publiés dans des pays autres que les États-Unis, ainsi que la reliure des revues; *g)* les fonds nécessaires à la préparation, l'impression et la distribution des quatre types de publications qui seront éditées par la station, savoir :

- 1) Une revue populaire en langue espagnole publiée à l'intention des familles d'agriculteurs et contenant des articles rédigés par le personnel de la station et par d'autres spécialistes, sur des sujets tels que la santé, l'hygiène, l'organisation de la collectivité, les renseignements relatifs à la région de l'Atlantique, les objectifs de la station expérimentale, les procédés et méthodes utilisés en agriculture,
  - 2) Des circulaires destinées aux agriculteurs, rédigées en langue espagnole et publiées selon les besoins, traitant de certains procédés utilisés en agriculture ou de certains produits agricoles,
  - 3) Des bulletins techniques en langue anglaise ou en langue espagnole, exposant les résultats de recherches scientifiques déterminées faites à la station, et
  - 4) Un rapport annuel en langue espagnole portant sur les travaux effectués par la station au cours de l'année écoulée et sur la situation de l'agriculture dans la région;
- h)* les services d'au moins un collaborateur nicaraguayen pour chacun des chercheurs scientifiques détachés auprès de la station par le Département de l'agriculture des États-Unis, et les services de techniciens spécialisés dans les branches suivantes : levés de plans, topographie, drainage, dessin, petite construction, analyse chimique et administration de bibliothèques; *i)* des sténo-dactylographes, des employés de bureau, des mécaniciens, des machinistes, des assistants de travaux agricoles et de laboratoire, et les manœuvres qu'il pourra être nécessaire de recruter pour les travaux de la station expérimentale; *j)* les fonds nécessaires au remboursement des frais de transport encourus par les membres nicaraguayens et américains du personnel de la station au cours de déplacements effectués dans l'exercice de leurs fonctions à l'intérieur du pays.

5. Le Gouvernement du Nicaragua s'engage : *a)* à accorder l'entrée en franchise de droits de douane : 1) des fournitures et du matériel destinés à la station, et 2) des fournitures, vêtements, denrées alimentaires et effets personnels appartenant aux membres nord-américains du personnel de la station dont le traitement est payé par le Gouvernement des États-Unis; *b)* à accorder l'exonération de tous impôts sur les traitements aux membres nord-américains du personnel de la station dont le traitement est payé par

possible, Nicaraguan students in graduate study in each of the fields of agriculture in colleges or universities in the United States.

6. The Government of the United States of America, through the United States Department of Agriculture, and subject to the availability of funds for the purpose, agrees to provide : (a) the services of scientists to perform the functions of direction of the station, agronomic, soil, irrigation and drainage, animal, plant, and especially oil producing plants and rubber investigations; (b) current scientific journals on plant and animal science published in the United States; (c) scientific equipment and apparatus not produced or manufactured in Nicaragua; (d) stoves and refrigerators not manufactured in Nicaragua, for the residences of the staff; (e) hand and mechanical tools for the station shops; (f) hospital equipment for the treatment of emergency cases; (g) necessary launches and vehicles for water and land transportation; and (h) for the designing of all buildings, including residences for the Nicaraguan and North American members of the staff.

7. The Government of the United States of America and the Government of Nicaragua mutually agree : (a) that in order to provide joint supervisors over the cooperative aspects of the project and in order to furnish a ready means for consultation between the two Governments in regard thereto, there shall be established a commission composed of one representative of each of the two Governments; that the commission subject to the approval of the Nicaraguan Government will have authority to establish the qualifications and propose candidates for positions at the station; that the commission may delegate to the director of the station such of its functions as it may deem fit; (b) that the United States Department of Agriculture shall provide the services of an executive secretary to assist the commission; (c) that, exclusive of salaries of the scientists made available to the station by the United States Department of Agriculture the obligations of the United States Government shall not exceed \$75,000 the first year, nor more than \$25,000 in any one fiscal year thereafter (d) that the furnishing of the items described under clauses (c), (d), (e) (f) and (g) of numbered paragraph 6, of this Agreement shall be contingent upon the availability of supplies of such items in the United States; and (e) that the obligations assumed by the Government of Nicaragua under numbered paragraph 3, and clauses (a), (b), (c) and (d) of numbered paragraph 4, shall not be construed to commit the Nicaraguan Government to an expenditure in excess of 750,000 cordobas during the first three years of the life of the agreement.

le Gouvernement des États-Unis; *c)* à fournir, lorsque cela sera possible, des étudiants nicaraguayens poursuivant des études post-universitaires dans toutes les branches de l'agronomie dans des collèges ou universités des États-Unis.

6. Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, représenté par le Département de l'agriculture des États-Unis, s'engage à fournir, à condition qu'il existe des fonds disponibles à ces fins : *a)* les services de chercheurs scientifiques qui seront chargés de la direction de la station, des recherches agronomiques et des recherches relatives au sol, à l'irrigation et au drainage, à l'élevage et à la culture, notamment en ce qui concerne les plantes oléagineuses et le caoutchouc; *b)* le service des revues scientifiques traitant des plantes et des animaux publiées actuellement aux États-Unis; *c)* le matériel scientifique et les appareils de laboratoire qui ne sont ni produits ni fabriqués au Nicaragua; *d)* les fourneaux et les réfrigérateurs destinés aux maisons d'habitation du personnel, qui ne sont pas fabriqués au Nicaragua; *e)* les outils à main et mécaniques destinés aux ateliers de la station; *f)* le matériel d'hôpital nécessaire au traitement des cas d'urgence; *g)* les embarcations et véhicules nécessaires aux transports par voie d'eau et par voie de terre; *h)* les plans de tous les bâtiments, y compris ceux des logements destinés aux membres nicaraguayens et américains du personnel.

7. Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et le Gouvernement du Nicaragua sont convenus de ce qui suit : *a)* à l'effet d'assurer le contrôle en commun de la réalisation du programme en ce qui concerne ses aspects coopératifs et à l'effet de donner aux deux Gouvernements un moyen de se concerter à ce sujet, il sera créé une commission composée d'un représentant de chacun des deux Gouvernements; la commission sera habilitée, sous réserve de l'approbation du Gouvernement du Nicaragua, à déterminer les titres requis pour les postes de la station et à proposer des candidats à ces postes; la commission pourra déléguer au directeur de la station telles fonctions qu'elle jugera utiles; *b)* le Département de l'agriculture des États-Unis mettra à la disposition de la commission les services d'un secrétaire administratif; *c)* les engagements financiers du Gouvernement des États-Unis ne dépasseront pas 75.000 dollars pour la première année et 25.000 dollars pour chacun des exercices ultérieurs, non compris les traitements des chercheurs scientifiques mis à la disposition de la station par le Département de l'agriculture des États-Unis; *d)* la fourniture des articles indiqués aux points *c*, *d*, *e*, *f* et *g* du paragraphe 6 du présent Accord est subordonnée à la possibilité de se procurer lesdits articles aux États-Unis; et *e)* les engagements assumés par le Gouvernement du Nicaragua en vertu du paragraphe 3 et des points *a*, *b*, *c* et *d* du paragraphe 4 ne seront pas interprétés comme mettant à la charge dudit Gouvernement l'obligation de dépenser, au cours des trois premières années de la durée de l'Accord, une somme supérieure à 750.000 cordobas.

8. This Agreement shall come in force on the day of signature and shall continue in force for a period of ten years unless the Congress of either country shall fail to appropriate the funds necessary for its execution in which event it may be terminated on sixty days written notice by either Government.

It is a pleasure to inform you that the provisions of the Memorandum of Understanding as herein set forth meet with the approval of the Government of the United States. If they likewise meet with the approval of the Government of Nicaragua, I shall consider this note and your reply to that effect as constituting an agreement between our two Governments on the subject, it being understood that the agreement shall be effective as of July 15, 1942 and that it shall continue in effect for a period of ten years, unless the Congress of either country shall fail to appropriate the funds necessary for its execution in which case it may be terminated on sixty days' written notice by either Government.

Accept, Sir, the renewed assurances of my highest consideration.

Sumner WELLES  
Acting Secretary of State

The Honorable  
Señor Dr. Don León De Bayle  
Minister of Nicaragua

## II

*The Nicaraguan Minister to the Acting Secretary of State*

LEGACIÓN DE NICARAGUA  
WASHINGTON, D. C.

October 27, 1942

No. 2632

Excellency :

I have the honor to acknowledge receipt of Your Excellency's note transcribing the Memorandum of Understanding concerning the establishment and operation of an agricultural experiment station in Nicaragua, signed at Mexico, D. F., Mexico, on July 15, 1942, by the Honorable Claude R. Wickard, Secretary of Agriculture of the United States of America, and the Honorable José M. Zelaya, Minister of Agriculture and Labor of the Republic of Nicaragua.

In this note Your Excellency stated that the provisions of the Memorandum of Understanding as set forth therein meet with the approval of the Government of the United States.

No. 283

8. Le présent Accord entrera en application le jour de sa signature et demeurera en vigueur pendant dix ans, à moins que le Congrès de l'un des deux pays ne refuse les crédits nécessaires à son exécution, auquel cas il pourra être dénoncé moyennant préavis écrit de soixante jours donné par l'un des deux Gouvernements.

Je suis heureux de faire savoir à Votre Excellence que le Gouvernement des États-Unis d'Amérique approuve les dispositions du Mémorandum d'accord reproduit ci-dessus. Si lesdites dispositions rencontrent de même l'agrément du Gouvernement du Nicaragua, je considérerai la présente note et la réponse de Votre Excellence à cet effet comme constituant un accord entre nos deux Gouvernements à ce sujet, étant entendu que l'accord prendra effet à compter du 15 juillet 1942 et demeurera en vigueur pendant dix ans, à moins que le Congrès de l'un des deux pays ne refuse les crédits nécessaires à son exécution, auquel cas il pourra être dénoncé moyennant préavis écrit de soixante jours donné par l'un des deux Gouvernements.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

Sumner WELLES  
Secrétaire d'État par intérim

Son Excellence  
L'Honorable León de Bayle  
Ministre du Nicaragua

## II

*Le Ministre du Nicaragua à Washington au Secrétaire d'État  
des États-Unis d'Amérique par intérim*

LÉGATION DU NICARAGUA  
WASHINGTON (D. C.)

Le 27 octobre 1942

Nº 2632

Monsieur le Secrétaire d'État,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la note de Votre Excellence, dans laquelle est reproduit le Mémorandum d'accord relatif à la création et au fonctionnement d'une station expérimentale agricole au Nicaragua, qui a été signé le 15 juillet 1942 à Mexico (D. F., Mexique), par l'Honorable Claude R. Wickard, Secrétaire à l'agriculture des États-Unis d'Amérique, et par l'Honorable José M. Zelaya, Ministre de l'agriculture et du travail de la République du Nicaragua.

Dans cette note, Votre Excellence déclare que le Gouvernement des États-Unis approuve les dispositions dudit Mémorandum d'accord.

I take pleasure in informing Your Excellency that the Memorandum of Understanding likewise meets with the approval of my Government and that therefore this present note and that of Your Excellency will be considered as constituting an agreement between our two Governments on the subject, it being understood that the agreement shall be effective as of July 15, 1942, and that it shall continue in effect for a period of ten years, unless the Congress of either country shall fail to appropriate the funds necessary for its execution, in which case it may be terminated on sixty days' written notice by either Government.

Accept, Excellency, the renewed assurances of my highest esteem and consideration.

León DE BAYLE  
Minister of Nicaragua

His Excellency  
The Acting Secretary of State  
Honorable Sumner Welles  
Washington, D. C.

---

Je suis heureux de faire savoir à Votre Excellence que ce Mémorandum d'accord rencontre de même l'agrément de mon Gouvernement et que, en conséquence, celui-ci considérera la présente note et celle de Votre Excellence comme constituant un accord entre nos deux Gouvernements à ce sujet, étant entendu que cet accord prendra effet à compter du 15 juillet 1942 et demeurera en vigueur pendant dix ans, à moins que le Congrès de l'un des deux pays ne refuse les crédits nécessaires à son exécution, auquel cas il pourra être dénoncé moyennant préavis écrit de soixante jours donné par l'un des deux Gouvernements.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'État, les assurances renouvelées de ma très haute estime et considération.

León DE BAYLE  
Ministre du Nicaragua

Son Excellence  
L'Honorable Sumner Welles  
Secrétaire d'État par intérim  
Washington (D. C.)

